



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DES ASSOCIATIONS ET DES ÉLECTIONS

Tél. : 01 41 60 60 23

Mél : pref-associations@seine-saint-denis.gouv.fr

FONDS DE DOTATION
Récépissé de déclaration de création

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 140 ;

Vu le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation et notamment son article 7.

Le préfet de la Seine-Saint-Denis

Donne récépissé à Mme Maria RIBEIRO TAVARES, se présentant en qualité de vice-présidente, d'une déclaration en date du 18/12/2018, faisant connaître la création d'un fonds de dotation ayant pour titre : « Fonds de dotation Perf'Elite » dont le siège social est situé : 5, rue de l'Ermitage, 93600 AULNAY-SOUS-BOIS.

Le fonds de dotation a pour objet : « de réaliser toute initiative dans le domaine sportif, apporter un soutien matériel, immatériel et financier indispensable au développement de la carrière de jeunes sportifs talentueux en collaboration avec les territoires et les fédérations sportives, faire de ces jeunes sportifs des ambassadeurs du sport et de leur territoire, préparer le moment venu la fin et l'après carrière, faire la promotion des convergences entre Sport, Entreprise, Santé et Citoyenneté dans une logique de mutualisation des moyens et d'intérêts croisés ».

Le fonds de dotation est constitué pour une durée : illimitée.

Sont joints à l'appui de cette déclaration :

- ✓ un exemplaire des statuts du fonds de dotation ;
- ✓ la liste des personnes chargées de l'administration du fonds de dotation avec leurs noms, prénoms, dates et lieux de naissance, professions, domiciles et nationalités ;
- ✓ l'imprimé dûment complété de publication au Journal Officiel.

Le présent récépissé a pour unique objet de constater le dépôt de la déclaration et des pièces annexées, sans préjuger de la légalité de l'objet du fonds de dotation.

Fait à Bobigny, le 20 DEC. 2018

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Jean-Sébastien LAMONTAGNE